

Chambéry, le

Madame la directrice, Monsieur le directeur,
Nom et adresse de l'école

à

Madame, Monsieur,
adresse

LETTRE RECOMMANDEE AVEC ACCUSE RECEPTION

Objet : défaut de vaccinations obligatoires

Références :

- *Loi n° 2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la sécurité sociale*
- *Décret n° 2018-42 du 25 janvier 2018 relatif à la vaccination obligatoire*
- *Code de la santé publique – articles L3111-1, L3111-2, L3111-5, R3111-1 à R3111-8*
- *Calendrier vaccinal*

Madame, Monsieur,

Lors de l'admission de votre enfant XXXXX, j'ai pu constater que certaines vaccinations obligatoires, prévues par l'article L3111-2 du code de la santé publique, n'étaient pas réalisées, à savoir les vaccins contre :

- la diphtérie
- le tétanos
- la poliomyélite

Je tiens à vous informer que, conformément à la loi 2017-1836 du 30 décembre 2017, l'admission ou le maintien de votre enfant à l'école est subordonné à la réalisation de ces vaccins.

Je ne peux donc pas valider l'admission à long terme dans mon école d'un élève dont les vaccinations n'ont pas pu être vérifiées.

A la réception de cette lettre, vous disposez d'un délai de trois mois pour effectuer les vaccinations manquantes, et me présenter le carnet de vaccination mis à jour, ou fournir un certificat médical de contre-indication pour chaque vaccin concerné.

A défaut, passé ce délai, je serai dans l'obligation d'en avertir la direction académique des services de l'éducation nationale de la Savoie.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le (la) directeur (trice)